



COMPTE-RENDU
et
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 MARS 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Vote par procuration : 2

Nombre de conseillers votants : 11

Le 22 mars deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GEOURJON, Maire.

Etaient présents : GEOURJON André, GUILLAUMOND Roger, FECHNER Gilles, SABOT Jacky, FARIZON Nicole, FERNANDEZ Jean-Bernard, ESCOFFIER Bertrand, JOLY Marc, BARRALON Jean-Claude

Absents excusés : GONNET Michel (pouvoir à JB FERNANDEZ), MILHAU Nicolas (pouvoir à A. GEOURJON)

Absent :

Secrétaire élu pour la session : FARIZON Nicole

Question n°1 : approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2022

Le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes des Monts du Pilat <https://www.cc-montsdupilat.fr> rubrique La Versanne

2023-001-02

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EAU ASSAINISSEMENT 2022

Rapporteur André GEOURJON

➤ Présentation du compte de gestion de l'eau et de l'assainissement

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Les comptes de gestion de 2022 ont été contrôlés par le trésorier ; ils sont conformes au compte administratif.

Résultats budgétaires de l'exercice

32906 - EAU ASST LA VERSANNE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	84 095,51	75 856,33	159 951,84
titres de recette émis (b)	44 569,80	48 943,54	93 513,34
Réductions de titres (c)		148,69	148,69
Recettes nettes (d = b - c)	44 569,80	48 794,85	93 364,65
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	84 095,51	75 856,33	159 951,84
Mandats émis (f)	32 179,71	46 440,09	78 619,80
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	32 179,71	46 440,09	78 619,80
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	12 390,09	2 354,76	14 744,85
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 007043

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ANNONAY

ETABLISSEMENT : EAU ASST LA VERSANNE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

32906 - EAU ASST LA VERSANNE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU ASST LA VERSANNE					
Investissement	18 587,15		12 390,09		30 977,24
Fonctionnement	4 456,33		2 354,76		6 811,09
Sous-Total	23 043,48		14 744,85		37 788,33
TOTAL III	23 043,48		14 744,85		37 788,33
TOTAL I + II + III	23 043,48		14 744,85		37 788,33

Après présentation et explication, le conseil délibère et approuve à l'unanimité l'approbation du compte de gestion 2022 de l'eau et de l'assainissement

Rapporteur André GEOURJON

➤ Présentation du compte de gestion de la commune

Les comptes de gestion de 2022 ont été contrôlés par le trésorier ; ils sont conformes au compte administratif.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 007043

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ANNONAY

ETABLISSEMENT : LA VERSANNE

Résultats budgétaires de l'exercice

32900 - LA VERSANNE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	328 200,75	301 611,64	629 812,39
Titres de recette émis (b)	168 742,76	243 589,72	412 332,48
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	168 742,76	243 589,72	412 332,48
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	328 200,75	301 611,64	629 812,39
Mandats émis (f)	134 187,27	193 085,40	327 272,67
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	134 187,27	193 085,40	327 272,67
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédant	34 555,49	50 504,32	85 059,81
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 007043

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ANNONAY

ETABLISSEMENT : LA VERSANNE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

32900 - LA VERSANNE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	+62 237,56		34 555,49		+27 682,07
Fonctionnement	119 193,20	49 581,56	50 504,32		120 115,96
TOTAL I	56 955,64	49 581,56	85 059,81		92 433,89

Après présentation et explication, le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 de la commune.

Rapporteur Jean Bernard FERNANDEZ

Monsieur le MAIRE sort de la salle. Mr Fernandez présente le compte administratif.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations en dépenses (mandats) et recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice

- Présentation du compte administratif de l'eau et de l'assainissement

Budget Eau Assainissement Compte Administratif 2022		
fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2021		4456.33
Opération réelles 2022	46440.09	48794.85
résultat de l'exercice 2022		2354.76
résultat cumulé de l'exercice 2022		6811.09
investissement		
	dépenses	recettes
résultats reporté 2021		18587.15
Opération réelles 2022	32179.71	44569.80
résultat de l'exercice 2022		12390.09
Résultat cumulé de l'exercice 2022		30977.24
Résultats de clôture 2022		37788.33
Pour info restes à réaliser investissement sur 2023	49000.00	

Après présentation et explication, le conseil délibère et approuve à l'unanimité des présents le compte administratif de l'eau et de l'assainissement

2023-004-03

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

Rapporteur Jean Bernard FERNANDEZ

Monsieur le MAIRE sort de la salle. Mr Fernandez présente le compte administratif.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations en dépenses (mandats) et recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice

- Présentation du compte administratif de la commune

Budget Commune Compte Administratif 2022		
fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2021		69611.64
Opération réelles 2022	193085.40	243589.72
résultat de l'exercice 2022		50504.32
résultat cumulé de l'exercice 2022		120115.96
investissement		
	dépenses	recettes
résultats reporté 2021	62237.56(A)	(B)
Opération réelles 2022	134187.27(C)	168742.76 (D)
résultat de l'exercice 2022	= C-D	(E)
Résultat cumulé de l'exercice 2022	= A + E	27682.07
Résultats de clôture 2022		92433.89
Pour info restes à réaliser investissement sur 2023	122480.00	21655.00

Après présentation et explication, le conseil délibère et approuve à l'unanimité des présents le compte administratif du budget communal.

Monsieur le Maire rentre dans la salle.

2023-005-04

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 SUR 2023 EAU ASSAINISSEMENT

Rapporteur André GEOURJON

eau/assainissement

**Affectation du résultat de 2022 sur 2023
fonctionnement**

		montants	article	variation /n-1
excédent ou déficit	2021	4 456.33	c/002 au budget 2022	
dépenses	2022	46 440.09		
recettes	2022	48 794.85		
résultat de l'exercice	2022	2 354.76		
résultat cumulé de l'exercice	2022	6 811.09		

investissement

excédent ou déficit	2021	18 587.15	c/001 au budget 2022	
dépenses	2022	32 179.71		
recettes	2022	44 569.80		
résultat de l'exercice	2022	12 390.09		
résultat cumulé de l'exercice	2022	30 977.24	c/001 au budget 2023	
restes à réaliser en dépenses	2022	49 000.00	à reporter au budget 2023	
restes à réaliser en recettes	2022	0.00	à reporter au budget 2023	
solde des restes à réaliser	2022	49 000.00		
besoin de financement pour	2023	-18 022.76		
Affectation compte 1068	2023	6 811.09		
résultat à reporter en				
résultat de fonctionnement à reporter en	2023	0.00	c/002 au budget 2023	

Après présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le report de 0 € (résultat de fonctionnement) au compte 002 des recettes de fonctionnement et de 30977.24€ au compte 001 recette d'investissement reporté et 6811.09 € au compte 1068.

Rapporteur André GEOURJON

COMMUNE**Affectation du résultat de 2022 sur 2023****fonctionnement**

		montants	article	variation /n-1
excédent ou déficit	2021	69 611.64	c/002 au budget 2022	
dépenses	2022	193 085.40		
recettes	2022	243 589.72		
résultat de l'exercice	2022	50 504.32		
résultat cumulé de l'exercice	2022	120 115.96		

investissement

excédent ou déficit	2021	-62 237.56	c/001 au budget 2022	
dépenses	2022	134 187.27		
recettes	2022	168 742.76		
résultat de l'exercice	2022	34 555.49		
résultat cumulé de l'exercice	2022	-27 682.07	c/001 au budget 2023	
restes à réaliser en dépenses	2022	122 480.00	à reporter au budget 2023	
restes à réaliser en recettes	2022	21 655.00	à reporter au budget 2023	
solde des restes à réaliser	2022	-100 825.00		
besoins de financement pour	2023	128 507.07	c/1068 au budget 2023	dette en capital
AFFECTATION COMPTE 1068	2023	120 115.96		
résultat à reporter en 2023				
résultat de fonctionnement à reporter en				
	2023	0.00	c/002 au budget 2023	

Après présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le report de 0€ au compte 002 des recettes de fonctionnement commune, le report du déficit de -27682.07 au compte 001 des dépenses d'investissement 2023 et l'affectation de 120115.96€ au compte 1068

2023-007-05
VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2023

Rapporteur Monsieur le Maire

Les taux de l'année 2022 étaient les suivants :

Taxe foncière bâtie : 29.11

Taxe foncière sur non bâti : 36.25

Produit reçu en 2022 : 114691€

Cette année nous devons voter le taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants. Il est actuellement de 6.96. Les bases ont augmenté de 7.8269% (TFB), de 6.9823% (TFNB) et de 7.1002% (TH).

Sur proposition de Mr le Maire et de la commission finances, une augmentation uniquement du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants de 6.96% à 9%

Taxe foncière : 29.11

Taxe foncière sur non bâti : 36.25

Taxe habitation : 9

Produit attendu 2023 : 128701€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'augmentation de 29.31% du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants. Les taux de la taxe foncière bâtie (29.11) et non bâtie (36.25) restent identiques à l'année 2022.

2023-008-06

BUDGET PRIMITIF 2023 EAU ASSAINISSEMENT

Rapporteur Mr le Maire

- Présentation des dépenses et des recettes, par chapitre, du budget prévisionnel 2023 de l'eau et de l'assainissement :

EAU/ASS 2023

EXPLOITATION

	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
c011	charges à caractère général	12 710.00	70	Produits des services du domaine et ventes
C 012	charges de personnel			39 600.00
66	Charges financières	7 500.00	73	Impôts et taxes
L 014	Atténuations de produits	6 000.00	74	Dotations et participations
65	Autres charges de gestion courante	500.00	75	Autres produits de gestion courante
			L 013	Atténuations de charges
				Produits financiers
67	Charges exceptionnelles	200.00	77	produits exceptionnels
				300.00
L 022	S.F. - Dépenses imprévues	492.94		
L 001	Solde S.I. reporté	0.00	L 002	Résultats S.F. reportés
	Total dépenses réelles	27 402.94		Total recettes réelles
				64 900.00
	DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE	
L 023	Virement à la S.I.	8 500.00		
O42	Op. ordre transfert entre sections	41 491.02	O42	Op. ordre transfert entre sections
O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.		O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.
	Total dépenses d'ordre	49 991.02		Total recettes d'ordre
				12 493.96
	Total dépenses réelles et d'ordre	77 393.96		Total des recettes réelles et d'ordre
				77 393.96

INVESTISSEMENT

	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	0.00
1641	Emprunts en euro	18 769.39	10222 F.C. T.V.A.	484.00
16878	Autres dettes	0.00	10223 TA	0.00
165	dépôt et cautionnement		1068 Excédents fonctionnement capitalisés	6 811.09
20	Immobilisations incorporelles	0.00	13 Subventions	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00		
23	Immobilisations en cours	78 000.00	1641 Emprunts en euro	70 000.00
20	SI dépenses imprévues	0.00		
	Total dépenses réelles	96 769.39	Total recettes réelles	77 295.09
	DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE	
*040		0.00	021 Virement de la S.F.	8 500.00
O40	Op. ordre transfert entre sections	12 493.96	024 Produits de cessions	0.00
41	Op. ordre patrimoniales		040 Op. ordre transfert entre sections	41 491.02
	Total dépenses d'ordre	12 493.96	041 Op. ordre patrimoniales	
	Total dépenses réelles et d'ordre	109 263.35	Total recettes d'ordre	49 991.02
L 001	Solde S.I. reporté	0.00	L 001 Solde S.I. reporté	30 977.24
	Restes à réaliser N-1	49 000.00	Restes à réaliser N-1	0.00
	Total dépenses d'investissement cumulées	158 263.35	Total recettes d'investissement cumulées	158 263.35
	TOTAL GÉNÉRAL	235 657.31	TOTAL GÉNÉRAL	235 657.31

Après présentation et explication des choix de la commission finances, le conseil délibère et approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2023 de l'eau et de l'assainissement.

2023-009-06
BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

Présentation des dépenses et les recettes, par chapitre, du budget prévisionnel 2023 de la commune :

COMMUNE 2023

FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
c011	charges à caractère général	109 730.00	70 Produits des services du domaine et vent	6 100.00
C 012	charges de personnel	64 035.00		
63512	taxe fonciere	2 500.00		
66	Charges financières	7 500.00	73 Impôts et taxes	155 900.00
L 014	Atténuations de produits		74 Dotations et participations	74 350.00
637				
65	Autres charges de gestion courante	66 700.00	75 Autres produits de gestion courante	17 500.00
67	Charges exceptionnelles	100.00	L 013 Atténuations de charges	1 000.00
			76 Produits financiers	
			77 produits exceptionnels	2 000.00
L 022	S.F. - Dépenses imprévues	85.00		
L 002	Résultats S.F. reportés		L 002 Résultats S.F. reportés	0.00
	Total dépenses réelles	250 650.00	Total recettes réelles	256 850.00
	DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE	
L 023	Virement à la S.I.	0.00		
O42	Op. ordre transfert entre sections	6 200.00	O42 Op. ordre transfert entre sections	0.00
O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.		O43 Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.	
	Total dépenses d'ordre	6 200.00	Total recettes d'ordre	0.00
	Total dépenses réelles et d'ordre	256 850.00	Total des recettes réelles et d'ordre	256 850.00

INVESTISSEMENT

				0.00
	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
1641	Emprunts en euro	26 000.00	10222 F.C. T.V.A.	17 542.33
16878	Autres dettes	0.00	10223 TA	2 000.00
165	dépôt et cautionnement	600.00	1068 Excédents fonctionnement capitalisés	120 115.96
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00	13 Subventions	317 195.00
2041	Subvention d'équipement aux organismes	8 000.00		
21	Immobilisations corporelles	71 200.00	1641 Emprunts en euro	200 000.00
23	Immobilisations en cours	418 563.00	165 dépôt et cautionnement	600.00
L 020	S.I. - Dépenses imprévues	783.22		
	Total dépenses réelles	535 146.22	Total recettes réelles	657 453.29
	DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE	
*040		0.00	021 Virement de la S.F.	0.00
040	Op. ordre transfert entre sections	0.00	024 Produits de cessions	0.00
			040 Op. ordre transfert entre sections	6 200.00
			041 Op. ordre patrimoniales	6 200.00
	Total dépenses d'ordre	0.00	Total recettes d'ordre	6 200.00
	Total dépenses réelles et d'ordre	535 146.22	Total recettes réelles et d'ordre	663 653.29
L 001	Solde S.I. reporté	27 682.07	L 001 Solde S.I. reporté	0.00
	Restes à réaliser N-1	122 480.00	Restes à réaliser N-1	21 655.00
	Total dépenses d'investissement cumulées	685 308.29	Total recettes d'investissement cumulées	685 308.29
	TOTAL GÉNÉRAL	942 158.29	TOTAL GÉNÉRAL	942 158.29

Après présentation et explication des choix de la commission finances, le conseil délibère et approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2023 de la commune.

Question n° 7 : Rapports des commissions et des EPCI

SICTOM : Le budget primitif a été présenté au conseil syndical avec une demande de participation plus importante aux communes pour combler le déficit de fonctionnement et une demande de prise en charge de la partie génie civil pour la mise en place des nouvelles colonnes (1800€/colonne). La comcom a refusé car la partie investissement du budget du SICTOM est solide et permet de financer le déficit de fonctionnement et le génie civil.

Le vote définitif a lieu le mercredi 22 mars 2023.

SIEL : Vote du budget. Ouverture des objets connectés très bas débit aux particuliers.

Nous allons faire une demande au SIEL pour étudier l'extinction des lumières pendant une partie de la nuit (23h-5h) comme cela se fait dans beaucoup de villages.

PARC DU PILAT : révision de la charte en cours. Une version martyre a été transmise. Mr le Maire propose une réunion pour étudier ensemble cette maquette et émettre les remarques. L'avis est à transmettre avant fin avril.

Communauté de communes : transfert eau assainissement 2026

Plusieurs points ont été soulevés lors de la rencontre avec le bureau d'études :

- SDIS : les réserves incendies sont alimentées par de l'eau potable, il faudra faire une convention pour récupérer l'eau pour le SDIS.
- La convention eau avec Bourg Argental va disparaître
- 2100 compteurs à changer sur l'ensemble de la comcom. Le Bureau d'étude indique qu'il serait souhaitable que les communes les remplacent avant 2026

- Zonage AEP : incomplet pour la commune de la Versanne. Le maire de La Versanne a souligné la difficulté technique pour certaines communes en raison des courbes de niveau très prononcées et le cout de ce travail.
- TVA à 5.5% sera appliquée sur l'ensemble du territoire ce qui signifie que pour les communes où elle n'est pas appliquée cela va créer un surcout supplémentaire.
- Période de référence investissement 2019-2021 : elle ne sera pas modifiée malgré le fait que nous avons signalé qu'il y a eu le COVID et que ces trois années ne peuvent être le reflet d'une réalité
- Endettement de 2 millions pour l'ensemble des communes des Monts du Pilat
- Les eaux pluviales ne seront pas transférées, les communes devront continuer à les gérer
- Règlement assainissement non collectif à réaliser

Espace déôme : présentation de la nouvelle directrice. Une mission jusqu'alors assurée par la commune de Bourg Argental va être transférée et sera prise en charge par toutes les communes. Augmentation annuelle de 1600€ pour la commune de la Versanne soit 3600€ au total.

Association Tu Joues : mise en place du ludopilat. Le bus itinérant ne viendra pas à la Versanne car nous avons les animations Espace Rencontres Enfants Parents (EREP) le mercredi matin à l'espace Plein Air une fois par mois. Pour emprunter des jeux, il faudra se rendre sur les villages plus importants comme St Sauveur en Rue. C'est le CCAS qui prendra en charge les dépenses car ces actions s'inscrivent plus dans un cadre social.

Sinistre les Mounières : la démolition du mur et de la toiture devrait débuter sous 15 jours. Le maçon qui devait réaliser la consolidation de la voirie s'est désisté pour raison de santé, nous devons en trouver un autre pour réaliser le chantier.

Gites les Préaux : nous avons obtenu un accord de subvention de la part du SIEL dans le cadre du dossier RENOLUTION (20000€), le dossier en passé en commission d'arbitrage pour la Région, nous devons compléter nos dossiers auprès de la Région et de la DETR. Le tableau de décomposition des frais du MOE et associé est validé d'après les montants présentés et acceptés par le CM de décembre 2022.

Programme voirie 2023 : chemin bas les Pommeaux Blancs : non pris en charge par le département car il s'agit d'un chemin rural.

Embauche employé communal : nous nous renseignons auprès du CDG pour savoir dans quelles conditions nous pouvons embaucher temporairement un employé pour réaliser les travaux saisonniers.

Bulletin municipal : la préparation du nouveau bulletin a commencé, récupération des articles en cours.

Site internet : la société infortech n'étant plus présente sur Bourg Argental et n'ayant plus de nouvelles sur l'avancement de notre demande, le conseil a décidé de se rapprocher de campagnol.fr en partenariat avec l'AMRF qui propose des sites internet simple pour un coût annuel de 220€.

Commission voirie : réunion avec la commission le 04 avril 2023 pour étudier les diverses demandes qui pourraient être inscrites dans la prochaine révision voirie.

Question n° 8 : Questions diverses

Opération Pilat Propre le samedi 25 mars 2023 à 14h30 à la mairie de la Versanne
Marchés : le premier marché de la saison aura lieu le samedi 29 avril 2023

La séance est levée à 23h00

Le Maire, André GEOURJON



Fait à La Versanne, le 23 mars 2023 / Affiché le
 Délibérations transmises au contrôle de légalité le
 Ont signé au registre tous les membres présents
 Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2023

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURES
GEOURJON André	
FERNANDEZ Jean-Bernard	
SABOT Jacky	
ESCOFFIER Bertrand	
FARIZON Nicole	
FECHNER Gilles	
GONNET Michel	
GUILLAUMOND Roger	
JOLY Marc	
MILHAU Nicolas	
BARRALON Jean-Claude	